



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 99574

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la pratique des cautions par carte bleue, en matière hôtelière notamment. Il est normal que les exploitants se prémunissent contre des réservations restées sans suite. Mais il est cependant périlleux que le client doive fournir par téléphone à la fois son numéro de carte bleue et la clef de contrôle inscrite au verso. De telles pratiques peuvent être à la source de nombreuses déconvenues en cas d'utilisation abusive de ces informations. Il souhaiterait donc savoir si l'administration n'envisage pas le passage des cautions par carte bleue *via* un site tiers de confiance hautement sécurisé et agréé par les ministères compétents.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99574

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7905

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)